

Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-026

Eure Normandie Numérique

Réunion du 28 septembre 2017

Objet : Création d'un poste supplémentaire de Vice-président.

Rapporteur : Hervé MAUREY, Président

Comme cela a été évoqué lors de la délibération précédente pour l'augmentation du nombre de sièges au Bureau, Eure Normandie Numérique souhaite élargir l'accès à l'information des membres du comité syndical en créant un poste de vice-président supplémentaire.

Il est proposé de passer de 4 vice-présidents à 5.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-026

Eure Normandie Numérique

Réunion du 28 septembre 2017

Objet : Création d'un poste supplémentaire de Vice-président.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 28 septembre 2017 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la création d'un poste supplémentaire de Vice-président.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 28

- Collège Conseil Départemental : 21

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 28 septembre 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

Hervé MAUREY

